

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Démarche « Territoires de Commerce Équitable » - Renouvellement

Madame Charret-Godard au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de quarante ans, la démarche du Commerce Équitable propose une alternative efficace pour réduire les inégalités engendrées par la commerce conventionnel et redonner à la personne sa place centrale dans les échanges. Le Commerce Équitable permet d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et des artisans, de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes, d'instaurer des relations durables entre partenaires économiques, de favoriser la préservation de l'environnement et de proposer aux consommateurs des produits de qualité.

Depuis plusieurs années, la Ville de Dijon s'est progressivement engagée à recourir aux produits issus du Commerce Équitable dans le cadre des événements qu'elle organise et à faire la promotion de ces produits auprès de ses partenaires institutionnels et économiques ainsi que des citoyens dijonnais.

En 2009, la ville de Dijon a été l'une des premières collectivités à recevoir le titre de « Territoire de Commerce Équitable ». Ce titre a été remis en jeu avec succès en 2012 et doit de nouveau l'être en 2014. La campagne « Territoires de Commerce Équitable » fixe les cinq objectifs suivants :

- acheter de produits issus du Commerce Équitable ;
- contribuer au développement de l'offre de produits issus du Commerce Équitable sur le territoire ;
- inviter les principales entreprises et organisations du territoire à acheter des produits issus du Commerce Équitable ;
- communiquer sur les réalisations de la Ville de Dijon et sensibiliser sur les enjeux du Commerce Équitable ;
- créer un conseil local pour le Commerce Équitable.

Forte de ses réalisations dans le cadre de ces cinq objectifs, la Ville de Dijon propose aujourd'hui de renouveler son titre pour les deux prochaines années auprès de la « Plate-forme Française du Commerce Équitable » afin de prolonger et développer la dynamique initiée depuis 2009. Le coût de l'instruction de la candidature de la Ville de Dijon s'élève à 500 €, à verser à la « Plate-forme Française du Commerce Équitable ».

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de conforter l'implication de la Ville dans la promotion et le développement du Commerce Équitable à Dijon ;
- 2 - renouveler l'engagement de principe de la Ville dans la démarche « Territoires de Commerce Équitable » et verser le montant de 500 € à la « Plate-forme Française du Commerce Équitable » ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**